AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE 37-20-56
Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

2ème Supplément au bulletin N° 43 d'Avril 1964

24 Avril 1964

VIGNE

AVERTISSEMENTS

MILDIOU (toutes régions) - BLACK-ROT (Cévennes, Bugey, vignobles de Savoie et du Grésivaudan)
BRENNER ou ROUGEOT PATHOLOGIQUE (Roannais) -

La forte pluviosité des 2 mois écoulés laisse craindre des attaques précoces de ces maladies, notamment dans les régions méridionales de la Circonscription.

Le premier traitement devra être appliqué dans les seules situations où sont en général relevées les premières taches du mildiou et du brenner, ainsi que dans toute la zone contaminée par le black-rot. Il se situera à partir du stade "2 feuilles déployées" dès que les conditions météorologiques le permettront, mais avant le stade "4 feuilles".

Dans les autres cas, attendre un avis ultérieur.

INFORMATIONS

Actuellement, il convient de surveiller particulièrement l'apparition des chenilles des noctuelles (vers gris), de l'écaille (chenilles bourrues) et des araignées rouges ou jaunes.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURES (pommier et poirier) - Les traitements effectués avant le 19 avril devront être renouvelés d'urgence, à la suite des pluies des 18 et 19 dans les régions suivantes:

- AIN: 47, 48, 49 et 50
- ARDECHE: en entier
- DROME: 122, 127, 131, 132, 134 (jusqu'à 5km du Rhône)
- ISERE: néant
- LOIRE: 1, 2 et chaine du Pilat
- RHONE: 34
- SAVOIE: 90
- HTE SAVOIE: 61, 64, 67, 69 et 72

Dans les autres régions, la rapidité actuelle de la croissance nécessitera le renouvellement du traitement précédent au bout de 10 jours, ou plus tôt si une forte pluie survient entre temps.

HOPLOCAMPE sur prunier et pommier - Nous rappelons que le traitement contre ce ravageur doit se placer pendant la chute des pétales.

INFORMATIONS

MONILIA DU CERISIER - Des attaques importantes sont déjà constatées; afin d'éviter des repiquages, effectuer dès réception un nouveau traitement. Ce traitement ne dispensera d'une application séparée contre l'anthracnose que dans les régions les plus précoces.

ANTHRACNOSE DU CERISIER - Le premier traitement devra être effectué dans la semaine qui vient dans les parties basses des départements de la Drôme et de l'Ardèche. De 5 à 15 jours plus tard suivant l'altitude dans les autres régions (voir bulletin du 14 avril).

ARAIGNEES ROUGES - Les premières éclosions ont été observées dans le sud de la Circonscription. Surveiller leur extension et appliquer un produit approprié (voir liste) dès que la pullulation prendra quelque importance.

PSYLLE DU POIRIER - Les éclosions de larves de printemps sont déjà commencées. Dès que cet insecte se manifestera par son miellat caractéristique, appliquer un des produits conseillés contre les pucerons.

PERITELES & CHENILLES DEFEUILLANTES - HYPONOMEUTE - TORDEUSES DIVERSES - Les directives des bulletins précédents restent valables.

PETITS FRUITS

AVERTISSEMENTS

DIDYMELLA SUR FRAMBOISIER - Cette maladie apparaissait très généralisée en 1963, notamment sur variétés à bois blanc. Les germes des contaminations primaires parviennent à maturité. Afin d'éviter une nouvelle aggravation de la maladie, il convient d'appliquer dès maintenant un produit cuprique à raison de 250gr/hl de cuivre-métal.

Ce traitement sera également efficace contre l'Anthracnose dont les contaminations se poursuivent.

INFORMATIONS

POURRITURE GRISE DU FRAISIER - Cette maladie, responsable de la pourriture de nombreux fruits à l'approche de la récolte, existe en général de façon plus discrète dans les plantations dès le printemps. Aussi est-il conseillé d'appliquer des traitements dès la floraison, renouvelés tous les 8 à 15 jours suivant la pluviosité de la saison.

On utilisera une des formules suivantes:
- Phaltane ou captane à 150gr/hl de matière active
- Thirame à 320gr/hl de matière active

GRANDE CULTURE

INFORMATIONS

CHARANCON DES SILIQUES DU COLZA - Dans les seules parcelles où des dégâts ont été notés en 1963, appliquer à la chute des pétales un des produits non toxiques pour les abeilles (toxaphène, polychlorocamphène ou chlorthiepin).

MELIGETHE DU COLZA - Nous signalons que, dans le bulletin précédent, la situation de la parenthèse mentionnant les noms du toxaphène, du polychlorocamphane et du chlorthiépin pouvait prêter à confusion. Il s'agissait en fait des 3 produits inoffensifs pour les abeilles et qui, par conséquent, peuvent être utilisés lorsque des fleurs sont déjà ouvertes.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des
Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX